

Résolution sur le Burundi

2008/2583(RSP) - 22/05/2008

L'Assemblée a tenu un débat, conformément à l'article 115 du Règlement (débats sur des cas de violation des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit), sur la tension croissante au Burundi.

Le débat a été suivi du vote d'une proposition de résolution.